

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Majoration du taux d'intérêt des Obligations d'épargne du Québec

**Québec, le 22 janvier 2018.** – Le ministère des Finances du Québec a annoncé aujourd'hui une augmentation des taux d'intérêt applicables aux Obligations d'épargne du Québec en circulation. Cette augmentation fait suite à la hausse des taux d'intérêt observée sur le marché.

Le taux de ces obligations est majoré à 1,55 % à compter d'aujourd'hui.

Cette majoration s'applique aux émissions des années 2008 à 2017 inclusivement.

Rappelons que les produits d'épargne et de retraite émis par le gouvernement du Québec sont offerts par Épargne Placements Québec, et ce, sans frais de gestion ou d'administration. Ils constituent des véhicules de placement sécuritaires, flexibles et avantageux qui permettent aux Québécoises et aux Québécois de faire fructifier leur argent tout en contribuant au développement du Québec.

Ces produits sont admissibles aux comptes Épargne Placements, CELI, REER, FERR, CRI et FRV. On peut se les procurer en communiquant avec un agent d'investissement d'Épargne Placements Québec au 1 800 463-5229, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ainsi que les samedis de février, de 10 h à 16 h.

### Lien connexe :

Pour plus d'information, vous pouvez également consulter le site Web d'Épargne Placements Québec au [www.epq.gouv.qc.ca](http://www.epq.gouv.qc.ca).

– 30 –

### Source :

Jacques Delorme  
Responsable des relations avec les médias  
Direction des communications  
418 528-7382